

La commune toujours en quête d'un médecin

Après quelques mois de travaux intensifs, malgré de fortes pluies et des vents violents en alternance, les voiles de la façade de la future Maison des services vont tomber pour laisser la place aux aménagements intérieurs. Les délais sont satisfaisants pour le maire Jean-Marie Gilles, qui *"espère une livraison du bâtiment pour la fin du mois de juin 2019. Cela permettra l'ouverture, au rez-de-chaussée, de la boucherie. L'objectif est de présenter, à la clientèle, les fameux saucissons de Vallabrègues pour la Fête de la vannerie du mois d'août"*.

Au premier étage, un cabinet paramédical de 122,74 m² accueillera des services d'ostéopathie et de kinésithérapie. Il sera proposé pour des journées ponctuelles. Deux bureaux de 11 m² seront disponibles pour d'autres professions paramédicales (pédicure, podologue, dermatologie, optique, etc.). Enfin, au deuxième étage, un cabinet médical et un logement de fonction seront aménagés avec trois chambres en vue de l'installation d'un docteur. Jean-Marie Gilles continue sa longue prospection. *"J'ai reçu la semaine dernière un neuvième contact sur site qui ne m'a pas encore rendu sa réponse, a-t-il précisé. J'envisage de me rendre à la faculté de médecine de Montpellier afin de proposer aux étudiants, dans le cadre du nouveau dispositif de "bourse anti-déserts", adopté par la CCB-TA (Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, ndlr), une aide de 800€ net par mois à partir de la sixième année de médecine. En contrepartie, ils s'engageront à s'installer sur le territoire dès la fin de leur internat, pour une durée égale à celle pendant laquelle ils ont reçu l'allocation de l'intercommunalité"*. De même, Vallabrègues



La Maison des services devrait ouvrir au mois de juin. Elle espère accueillir un médecin au deuxième étage d'ici cette date.

/ PHOTO N.G.

se situe maintenant en dispositif de Praticien territorial de médecine générale (PTMG), qui garantit une rémunération mensuelle assurée de 6900€ brut pendant 2 ans. Un complément de rémunération est versé au médecin si son activité ne lui permet pas d'atteindre ce plafond.

La municipalité offre également au choix le loyer du cabinet médical ou de l'appartement. Toutes les personnes intéressées par ces dispositions peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie (☎ 04 66 59 20 52) ouvert tous les matins sauf samedis et dimanches.

N.G.